



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle

Question écrite n° 51526

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur la lutte contre la fraude. Il désire connaître les moyens qu'il entend mettre en oeuvre afin de lutter plus efficacement contre la fraude.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État a pris connaissance avec intérêt de la question relative au plan gouvernemental de lutte contre la fraude aux finances de l'État et des organismes de sécurité sociale. La délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF), créée il y a un an et placée auprès du ministre, vient de rendre public son premier bilan sur la fraude aux finances publiques à l'occasion d'une journée organisée sur ce thème le 5 mai dernier. Durant cette journée, le comité national de lutte contre la fraude a constaté les avancées obtenues dans cinq directions : une meilleure connaissance de la fraude ; des objectifs généralisés à tous les organismes et administrations concernés et des indicateurs de suivi communs ; des outils juridiques renforcés depuis un an, les contrôleurs bénéficient d'outils nouveaux, notamment, la procédure de « flagrance fiscale » ou le droit de communication auprès des opérateurs Internet ; des échanges d'information développés entre les services, les signalements de cas de fraude entre services ont progressé de 30 % en 2008 et cet effort sera poursuivi ; une meilleure coordination et des pratiques plus homogènes sur le terrain, des comités locaux de lutte contre les fraudes ont été installés à partir d'octobre 2008 pour une meilleure coordination des actions locales. Une circulaire commune justice-budget de politique pénale concernant les fraudes aux prestations sociales a été diffusée. Ces actions seront poursuivies et renforcées dans les mois à venir de la façon suivante : développement des échanges entre services rapprochement de données pour détecter la fraude ; sécurisation améliorée de la carte vitale ; lutte contre la fraude sur Internet et contre les entreprises fictives qui fraudent à la taxe à la valeur ajoutée (TVA) ou aux prestations sociales. Enfin, au titre de la prévention, une campagne de communication sur la lutte contre la fraude et le travail dissimulé sera lancée.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51526

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5480

Réponse publiée le : 28 juillet 2009, page 7460